

LE RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 22 octobre 2022

L'assemblée générale ordinaire du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR s'est tenue, salle André JALLET, au PECH DE GOURBIÈRE le samedi 16 octobre 2021 à 15h00.

Sur les cent soixante-sept adhérents, membres de l'association et à jour de leurs cotisations, soixante-neuf étaient présents ou représentés par un pouvoir. Le président du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR, Olivier DU PELOUX, souhaite la bienvenue aux participants.

Il remercie les invités présents :

- Monsieur Serge GAY, président de l'AMAR, hôte du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR.
- Madame Pascale MAUBREYT, vice-présidente de l'AMAR.
- Madame Caroline MEY-FAU, maire de MIERS, conseillère départementale et vice-présidente de CAUVALDOR.
- Monsieur Jean-Claude FOUCHE, maire de LANZAC et vice-président de CAUVALDOR.
- Monsieur Philippe DE HOUX, premier adjoint, représentant madame le Maire de ROCAMADOUR.
- Madame Fanny VOGELWEITH, ingénieure chez M2I BIOCONTROL ainsi que Thomas DROZDZ, doctorant chez M2I.
- Madame Sandrine RIVIERE, présidente du GEOC et Alain BIER, responsable du développement au GEOC.

Il excuse les invités, empêchés d'assister :

- Monsieur Denis JUBERT, directeur de l'établissement du PECH DE GOURBIERE.
- Monsieur Michel ALIBERT vice-président de la caisse régionale NORD MIDI-PYRENEES du CREDIT AGRICOLE.
- Monsieur Fabrice CORDONNIER du cabinet d'expertise comptable SOGOREC.
- Les représentants de la société ANDROS, des établissements LECLERC SOUILLAC, GRAMAT, BIARS et SAINT CERE et les responsables du magasin ICKO BRIVE.

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux adhérents présents dans la salle et remercie tous ceux qui ont permis que cette assemblée générale se déroule dans les meilleures conditions.

Il remercie vivement tous les adhérents qui, tout au long de l'année, s'investissent pour que le RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR puisse vivre.

Il rappelle au souvenir de tous Antoine FERNANDES et Pierre DUFOUR, deux de nos adhérents qui nous ont quitté au cours de l'année, et dédie cette assemblée générale à Michel POUX, empêché d'y assister pour la première fois depuis trente ans.

Enfin, avant de passer à l'ordre du jour, le président :

- Rappelle que l'article 10 des statuts n'exige pas de quorum pour la validité de celle-ci et que les décisions sont prises à la majorité des adhérents présents ou représentés.
- Déclare que l'assemblée générale ordinaire du samedi 22 octobre 2022 peut valablement délibérer et ce conformément aux statuts de l'association.

L'assemblée générale débute à 15h00. Le président présente le rapport moral et d'activité ainsi que les objectifs 2022/2023 avec l'aide de Maitine BERGOUNIOUX pour les achats groupés, Laure BELLON pour la charte qualité, Philippe GALTIE pour les actions extérieures et Anne-Claire RENARD pour le projet bâtiment. Le trésorier Michel MADELAIN présente le rapport financier.

1 : Rapport moral et d'activités, objectifs 2022/2023

1.1 : État des adhérents

A ce jour 167 adhérents dont 37 nouvelles adhésions pour l'exercice. On observe de plus en plus de jeunes actifs mais le taux d'abandon des nouveaux reste élevé (40%)

A ce jour une dizaine de nouveaux adhérents sont déjà inscrits. Il est rappelé que devenir apiculteur nécessite une forte implication.

1.2 : Le rucher

Une bonne progression de notre rucher puisqu'à la mise en hivernage 2022 nous aurons :

- 56 colonies sur 2 sites (rucher-école + LA BORIE D'IMBERT)
- 8 colonies dans les LECLERC GRAMAT et SOUILLAC

Soit un total de 64 colonies, en augmentation de 16% par rapport à 2021. Les colonies sont fortes, saines et avec de jeunes reines (59% reines 2022 / 36% reines 2021) dont 66% proviennent de notre élevage. Quinze essaims hivernés ont été cédés aux adhérents au printemps 2022.

Le soutien d'ANDROS nous permet de financer du temps de travail au rucher. Sur notre exercice, 406 heures d'intervention ont été effectuées par Laurent CAUCHOIX et Alexandre LAQUIEZE.

Ces heures nous permettent d'améliorer de manière très significative le suivi technique, sanitaire et matériel du rucher, de consacrer beaucoup plus de temps à l'élevage de reines, de mettre en place et tester les protocoles biotechniques dans la lutte contre le varroa et de faire du suivi d'expérimentation.

Objectifs 2022/2023 :

- Une vingtaine de colonies en production.
- Augmenter les ventes aux adhérents d'essaims hivernés sur 6 cadres au printemps 2023.
- Dès le printemps, production d'essaims à hiverner 2023/2024, suivi de pose de hausses sur ceux-ci pour augmenter la production de miel.
- Montée en puissance de l'élevage de reines.
- Améliorer encore la lutte contre le varroa.

1.3 : La lutte contre le varroa

Au RER, la lutte contre cet acarien qui affaiblit les colonies est une priorité. Depuis l'arrêt complet des traitements chimiques (*amitrazé & tau-fluvalinate*), il y a plus de cinq ans, cette lutte se fait par l'emploi de méthodes biotechniques :

- L'acide oxalique, un acide organique biocompatible (*sublimation & LAO*)
- L'encagement estival des reines (*cages SCALVINI*)

80% des colonies ont un suivi régulier du taux d'infestation avec le test VPH/100 AB et le comptage des chutes naturelles de varroas hors saison, avec des résultats probants .

Trois années de suivi des taux d'infestation en varroa

Année	VPH/AB en %			Chutes naturelles var/jour	
	Sortie hivernage	Avant traitement estival	Après traitement estival	Avant traitement hivernal	Après traitement hivernal
2020	0,1	2,5	2,1	3,8	-
2021	0,1	1,6	1,5	3,2	0,4
2022	1,9*	5,7	1,4	-	-

*Tests effectués tardivement en avril

L'objectif à atteindre pour limiter la croissance du varroa durant la saison et maximiser les performances des colonies est d'avoir un VP/100 AB nul en fin d'hiver. Pour cela le traitement hivernal, hors couvain, est indispensable.

Les lanières d'acide oxalique (LAO) :

Nos expérimentations ont confirmé l'efficacité des LAO en tant que traitement longue durée après les récoltes d'été et que les LAO n'avaient pas d'influences négatives sur le développement, la structure et le dynamisme des colonies.

Objectifs 2022/2023 :

- Un minimum de pertes hivernales (*Rappel : 0% en 2021 & < 10% en 2020*)
- Suivi régulier du taux d'infestation en varroa avec 3 contrôles du VPH /AB sur un minimum de 80% de nos colonies Dadant 10 cadres et 2 contrôles hivernaux des chutes naturelles.
- Passer aux tests CO2 après vérification de la parité avec le test au lave-glace utilisé jusqu'à présent.
- Améliorer le procédé de fabrication des LAO et contrôler leur efficacité.
- Essais de retrait du couvain hivernal, compte tenu des non-arrêts de ponte des reines.

1.4 : L'élevage de reines

Une année mitigée avec un démarrage de saison difficile et des difficultés dans la gestion des MINI+, notamment avec le maintien des populations au début.

Si nous avons suffisamment produit de reines pour les besoins du rucher, en revanche nous n'avons pas pu proposer des reines fécondées aux adhérents; seules quelques cellules royales ont été distribuées.

Notre système de production associant une éleveuse type CLOAKE horizontal, une couveuse, des MINI+ et des divisibles productrices de cadres constitue un outil efficace, bien adapté à nos contraintes.

L'achat d'une couveuse nous a apporté de la simplification dans le cycle d'élevage et augmenté sa fiabilité.

Nous constatons les résultats du travail de sélection massale mené depuis quatre ans. Le suivi des lignées mères se fait sur plus de six générations.

Objectifs 2022/2023 :

- Améliorer la conduite des nucléis.
- Suivi renforcé des critères de sélection + tests hygiéniques des souches (*pin*test).
- Mise en place de ruches à mâles.
- Des reines fécondées pour nos adhérents.
- Une formation élevage de reines au printemps sur 2 jours :
 - « Méthodologie, sélection et génétique en élevage de reines »

1.5 : La récolte du miel

L'intégralité de la récolte est remise à l'association des résidents du Pech de Gourbière.

- Si nous avons eu de beaux espoirs au début du printemps, le gel au mois d'avril puis une sécheresse récurrente tout l'été a donné une récolte plutôt décevante d'environ 90kg.

Au mois d'août, le feu a été arrêté en bordure du rucher grâce à l'intervention des avions DASH.

1.6 : La formation

Notre saison apicole 2021/2022 a été dense avec :

- 21 séances les samedis.
- 42 séances, comprenant l'élevage de reine, pour les rendez-vous des lundis et vendredis
- 1 conférence « Apithérapie », ouverte au grand public, avec Nicolas CARDINAULT

Une organisation nécessitant près de 800 heures de bénévolat. Que tous ceux qui se sont impliqués en soient ici vivement remerciés.

Elle sera revue pour 2022/2023 :

- Avec une réduction du nombre de séances le samedi, destinées en priorité aux débutants.
- Trois séances d'initiation aux ruches Warré & kenyanes.
- L'ouverture des lundis et vendredis à tous.
- Le programme 2022/2023 est déjà en ligne sur le site avec les outils suivants ;
 - L'agenda des séances.
 - Les rendez-vous des lundis et vendredis avec un groupe élevage de reines reconduit et renforcé.

Des formations avec des intervenants extérieurs :

- Samedi 05 et dimanche 06 novembre 2022 :
 - « Analyse sensorielle des miels » avec Didier MOUCHET.
- Date à définir en 2023 :
 - « Méthodologie, sélection et génétique en élevage de reines » Avec Loïc CARON.

1.7 : Les prêts de matériels

C'est en partie grâce aux dons de nos mécènes que les adhérents du RER peuvent bénéficier de ces prêts gratuits de matériels.

Cette année sont venus compléter une liste de plus de 20 matériels :

- Un SUBLIMOX, mécénat d'ICKO BRIVE.
- Un souffleur thermique pour la récolte.

Le système de réservation en ligne fonctionne bien.

Les deux gaufriers sont installés; deux séances de gaufrage mutualisé sont prévues. Les 7 SUBLIMOX et les 4 groupes sont répartis sur SAINT CERE, GRAMAT, SOUILLAC, GOURDON.

Il est rappelé que chacun se doit de veiller au bon entretien des matériels et au respect des règles d'emprunt.

1.8 : Les achats groupés

Tout en veillant à la qualité et à l'origine des produits proposés, ces achats groupés permettent aux adhérents de bénéficier de prix compétitifs sur de nombreux consommables du rucher.

Pour notre exercice 2021/2022 la valeur totale de ces achats groupés s'est élevée à 16 317 EUR, en hausse de 30 % par rapport à l'exercice précédent.

Achats groupés 2021/2022 : les quantités

Nourrissement des colonies			Conditionnement du miel		Soins de la ruche
Sirop	Candi	Pattie	Pots	Capsules	LAO
3 065 kg	1 750 kg	178 kg	17 000 un	12 000 un	12 000 un

L'achat d'une pompe électrique a permis de faciliter la distribution de sirop.

105 adhérents ont participé aux achats groupés, avec un panier moyen de 155 € qui leur a permis une économie de 20% sur les prix de détail ; un montant à rapprocher de la cotisation de base demandée.

Merci aux bénévoles qui ont consacré plus de 440 heures à l'organisation et à la réussite de ces achats groupés.

1.9 : Le miel APICULTEUR DU RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

La marque a été déposée à l'INPI en mars 2022.

La mutualisation des miels des adhérents sous l'étiquette « Apiculteur du Rucher École de Rocamadour » fonctionne depuis 2018. Ce service est proposé à tous les adhérents fournissant un minimum de 20 kg de miel ; y est adossée la charte « qualité-miel » à laquelle chaque apporteur

doit adhérer. Les adhérents sont réglés directement par les magasins ; le RER prélève un droit d'étiquette.

Pour l'exercice 2021/2022 ces ventes mutualisées ont représenté 1 070 kg, en baisse de 48% par rapport à 2020/2021.

Les quantités livrées sous la marque Apiculteur du RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Exercices	Nb adhérents apporteurs	Quatre magasins LECLERC Nord du Lot		Poids total
		Pots 250 g	Pots 500 g	
2020/2021	12	2 800 unités	1 700 unités	1 554 kg
2021/2022	13	1 680 unités	1 300 unités *	1 070 kg

* Dont 80 pots de 500g distribués dans un hôtel et un magasin de Rocamadour

Objectifs 2022/2023 :

De plus en plus d'adhérents désirent participer et la capacité d'écoulement des quatre LECLERC sera vite atteinte. Il faut réfléchir à un élargissement de la gamme des produits proposés (*par exemple avec des bonbons au miel*) et envisager d'autres points de vente ou modes de vente (*site web ?*)

La volonté de développer cette activité collective existe-t-elle? Si oui, il est nécessaire de se prendre en main. Dans tous les cas le collectif rend plus fort.

1.10 : La charte qualité

La charte qualité-miel «Apiculteur du Rucher Ecole de Rocamadour» fixe et garantit la qualité des miels produits par des adhérents du Rucher École de Rocamadour.

Elle définit les règles et les conditions leur permettant l'obtention et l'utilisation de la marque «Apiculteur du Rucher École de Rocamadour».

Elle porte nos valeurs et met en avant les atouts naturels d'un produit régional.

Objectifs 2022/2023 :

- Les adhérents doivent être plus nombreux à y souscrire, trop peu le sont à ce jour.

1.11: Le mécénat

Cette année a confirmé le soutien fidèle et durable de nos grands mécènes avec la signature de conventions annuelles de mécénat. Nos mécènes nous permettent de dispenser un enseignement de haute-qualité, adapté aux évolutions de l'apiculture.

Nous les remercions vivement pour la confiance qu'ils nous témoignent, le soutien financier et matériel qu'ils nous apportent. Nous n'oublions pas que le premier de nos mécènes est LE PECH DE GOURBIÈRE depuis plus de 30 ans.

Une page de dons en ligne, via HELLO ASSO, a été créé sur le site. Elle cible, à priori, les dons de particuliers.

Objectifs 2022/2023 :

- Fidéliser le « club des grands mécènes »
- Elargir le cercle de ceux-ci, convaincre le grand public.
- Viser le mécénat de compétences. Une première rencontre prometteuse avec la SNCF a eu lieu.

1.13 : Actions extérieures

Interventions en milieu scolaire

- Quatre écoles visitées en 2022 : ANGLARS-NOZAC, LOUBRESSAC, ROCAMADOUR et PINSAC. Ce sont toujours des moments forts et passionnants

Merci à Lucette, Maitine, Sylvie, Magalie, Jean-Paul, Jacky, Pierre, Olivier qui ont assuré ces rencontres avec de jeunes élèves, constituant des moments forts et passionnants

Enseignement de l'apiculture

- Aux salariés des LECLERC GRAMAT et SOUILLAC, dans le cadre des deux associations regroupant le personnel salarié de ces deux établissements, désireux de s'initier et de se former à l'apiculture.

Observatoire de la méthanisation

- Participation aux nombreuses réunions des deux commissions locales de suivi de la méthanisation. (GRAMAT ET MAYRAC). Dans ces réunions le RER plaide sans cesse pour :
 - De bonnes pratiques agricoles.
 - L'application du plan pollinisateur (Action SNA).
 - Le rapprochement monde agricole et apicole.

Des personnalités reçues au rucher

- Hélène HARGITAI, sous-préfète de GOURDON, accompagnée de Philippe ANDLAUER, directeur du PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY.
- Huguette TIEGNA, députée du LOT et sa suppléante, Chantal LACASSAGNE.
- Des élus et responsables de CAUVALDOR et CAUVALDEX.
- Franck ALETRU, président du syndicat national d'apiculture, le SNA.

Le RER tiendra un stand au SALON AVICOLE DE SOUILLAC les 29 et 30 octobre prochains, comme il le fait depuis de nombreuses années.

1.14 : Les outils de communication

Notre site est avant tout un outil au service des adhérents qui leur permet d'accéder à :

- De nombreux articles techniques et liens vers de la documentation scientifique.
- L'agenda des séances et le calendrier des rendez-vous des lundis et vendredis.
- Les réservations en ligne des matériels.
- L'accès aux balances OPTIBEE permettant le suivi en temps réel de trois de nos colonies.
- L'espace adhérents et ses nombreuses informations internes, publications techniques, documentation, vidéos et liens mais aussi des petites annonces, encore trop peu utilisées.
- La page SOS ESSAIM qui permet à tout adhérent d'être géolocalisé et identifié en tant que «cueilleur d'essaim»

Mais c'est aussi la vitrine du RER et sa consultation est en progression constante.

- Sur l'année : 6 600 utilisateurs, représentant 10 500 sessions pour 27 000 pages vues.

Viennent également compléter cet outil :

- Une page Facebook.
- Une page Hello ASSO avec son formulaire de don en ligne, relayée également sur notre site.

Objectifs 2022/2023

- Plus de volontaires qui renforceront l'équipe «communication», pour améliorer et alimenter ces outils, rédiger des articles, prendre des photos, des vidéos et les travailler et assurer une veille technique et scientifique.

1.15 : Déclaration des ruches

Il est rappelé que celle-ci est obligatoire dès la première colonie. Elle s'effectue facilement en ligne, chaque année entre le 01 septembre et le 31 décembre.

2 : Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Michel MADELAIN, trésorier, qui donne pour l'exercice clos au 31 août 2022 les précisions et chiffres clés suivants, attestés par le cabinet d'expertise comptable SOGOREC.

Une situation financière saine avec :

- La progression des cotisations (+40%) et des ressources propres (*ventes essais et marges sur achats/ventes groupées : +100%*)
- La consolidation des ressources de mécénat avec la signature d'une convention annuelle avec ANDROS et quatre magasins LECLERC.
- L'amélioration de l'excédent d'exploitation qui a été multiplié par deux.
- Une trésorerie aujourd'hui à la hauteur de nos objectifs : couvrir nos besoins en fonds de roulement, une année de dépenses courantes et d'auto financer une part des dépenses liées aux projets de relocalisation.

Et une attention qui doit rester portée sur :

- La pérennité des ressources de cotisations et le renouvellement des conventions de mécénat qui permettent de financer les prestations extérieures
- La capacité à réunir des financements stables, nécessaires à la relocalisation du RER (*subventions, voire emprunt*)

Les chiffres clés du bilan clos au 31 août 2022 :

• Résultat net comptable :	14 538 EUR
• Total du bilan :	51 202 EUR
• Trésorerie :	44 066 EUR
• Dons et mécénat :	26 714 EUR
• Cotisations :	12 400 EUR
• Evaluation bénévolat, 2 800 heures :	30 011 EUR
• Prestations conduite du rucher :	18 717 EUR

Les comptes annuels certifiés figurent en *Annexe I* de ce procès-verbal

Attestation d'expert-comptable SOGOREC du 10/10/2022 :

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS :

«Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR pour l'exercice du 01 septembre 2021 au 31 août 2022, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'ordre des experts comptables. A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.»

«A l'issue de nos travaux, nous attestons, sur la base des documents et informations en notre possession, ne pas avoir relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.»

3 : Projets et perspectives 2022/2023

3.1 : Nouvelle structuration du rucher école

La gouvernance du RER se structure désormais en 6 pôles. Chaque pôle est sous la responsabilité d'une personne qui a pour charge de former une équipe, de faire des propositions au CA et au président.

Chaque responsable de pôle préparera rapidement une feuille de route pour l'année 2023 pour expliquer les actions envisagées, les objectifs et les valeurs. Ces différents pôles sont :

Formation : Hervé DELAUNAY

- Organiser les formations internes des débutants et celles de formateurs.

Excellence technique : Olivier DU PELOUX

- Tous aspects techniques du rucher, relations avec le monde agricole : Karine COSNIER, élaboration, toilettage et suivi de la charte qualité : Laure BELLON, élevage de reines : Olivier DU PELOUX.

Foncier/immobilier : Michel MADELAIN

- Organiser la réflexion et le pilotage, via un groupe dédié, du déménagement du Rucher (cf. ci-dessous)

Gestion pratique du rucher : Hervé QUENTIN

- Gestion du rucher au jour le jour (*séances, organisation, hiérarchisation des tâches etc.*) avec Laurent CAUCHOIX et Alexandre LAQUIÈZE.

Gestion administrative : Maïtine BERGOUNIOUX

- Tous les aspects administratifs du rucher : achats groupés, Maïtine BERGOUNIOUX, cotisations et reçus fiscaux, Sylvie ARBELOT, finances, Michel MADELAIN, petites fournitures, Nicole DE CARVALHO.

Communication et engagement/sensibilisation : Philippe LABARTHE

- Gestion du site Hervé DELAUNAY, relation avec la presse, Philippe LABARTHE, supports de communication, Tristan ZANCHI, interventions dans les écoles.

Chaque adhérent doit s'investir en fonction de ses disponibilités et mettre ses compétences au service du rucher-école en intégrant un ou plusieurs de ces pôles.

3.2 : Nos locaux

Un projet de changement de locaux remis à plus tard...

Lors de la dernière AG avait été présenté le projet de nouveaux locaux.

De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour mettre à contribution leurs compétences, leurs idées pour répondre aux besoins de l'association en tenant compte des contraintes. Qu'ils en soient ici vivement remerciés

Différentes pistes ont été étudiées, le RER à la hauteur de ses moyens a été systématiquement force de proposition pour étudier toutes les hypothèses, mobiliser ses partenaires et trouver des solutions, malheureusement sans résultat positif à ce jour.

Bien que soyons accueillis au PECH DE GOURBIÈRE depuis plus de 20 ans, dans un environnement exceptionnel, tout en bénéficiant de toutes les aménités de cet établissement, la taille de notre association et les normes, tant de sécurité que sanitaires, nous obligent à trouver une solution de relogement.

Aujourd'hui, le besoin et les attentes sont toujours présents.

Certains projets ne peuvent pas se développer et de la lassitude se fait sentir suite aux résultats décevants et aux nombreuses années sans concrétisation. Mais on ne se décourage pas ! En 2023, nous continuons à nous mobiliser avec d'autres idées !

4 : Interventions des invités

Fanny VOGELWEITH de M2I BIOCONTROL présente les recherches en cours et les avancées concernant la lutte contre le frelon asiatique et le varroa. Elle évoque également un projet d'expérimentation sur la lutte contre le varroa auquel le RER sera associé.

Sandrine RIVIERE, présidente du GROUPEMENT DES ÉLEVEURS OVINS DU CAUSSE, le GEOC, présente le projet APIZ ayant comme objectif la réintroduction du sainfoin dans le Lot. Le RER sera partenaire du projet.



5 : Renouvellement du conseil d'administration

Est démissionnaire :

- Sylviane LABARTHE

Est élu depuis 2021 pour encore 2 ans :

- Philippe GALTIE

Sont élus depuis 2020 pour encore 1 an :

- Guy FRANCOUAL, Bernard MANEIN
- Fabrice POLBOST, Hervé QUENTIN

Sont élus depuis 2019 et se représentent à vos suffrages pour un mandat de 3 ans :

- Nicole DE CARVALHO, Hervé DELAUNAY,
- Olivier DU PELOUX, Jacques GAYDOU,
- Philippe HEINRICH, Philippe LABARTHE,
- Michel MADELAIN, Jean-Paul PICCO.

6 : Vote des résolutions

Résolution n°1 :

L'assemblée générale prend acte de la démission de Sylviane LABARTHE en tant qu'administratrice et la remercie vivement pour son engagement passé et futur au sein de l'association.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale décide de renouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- Nicole DE CARVALHO, Hervé DELAUNAY,
- Olivier DU PELOUX, Jacques GAYDOU,
- Philippe HEINRICH, Philippe LABARTHE,
- Michel MADELAIN, Jean-Paul PICCO

Résolution n°3 :

L'assemblée générale approuve les modifications des paragraphes du règlement intérieur décidées par le conseil d'administration du 21 novembre 2021 :

- « Perte de la qualité de membre »
- « Cotisations »

Résolution n°4 :

L'assemblée générale approuve les modifications de la charte-qualité miel décidées par le conseil d'administration en date du 19 septembre 2022.

Résolution n°5 :

L'assemblée générale approuve l'augmentation des cotisations décidée par le conseil d'administration en date du 30 mai 2022 ainsi que son application à compter de l'exercice 2023/2024 :

- Cotisation de base : 45 EUR.
- Cotisation de soutien : 135 EUR.

Résolution n°6 :

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2021.

Résolution n°7 :

L'assemblée générale prend acte du rapport moral et d'activité présenté ce jour et l'approuve.

Résolution n°8 :

L'assemblée générale :

Prend acte du rapport financier présenté ce jour et l'approuve.

Approuve les comptes pour l'exercice clos au 31 août 2022 et donne quitus aux administrateurs.

Résolution n°9 :

L'assemblée générale prend acte de la proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 août 2022 et décide d'affecter :

- La somme de 8 727 EUR au fonds associatif sans droit de reprise.
- La somme de 5 811 EUR au compte de réserve spéciale.

Aucun des adhérents, présents ou représentés, ne votant contre ou s'abstenant, ces neuf résolutions sont adoptées à l'unanimité.

7 : Questions diverses

Pas de question dans l'assemblée.

Serge GAY, président de l'AMAR, apporte des remarques et précisions quant au projet immobilier du RER.

8 : Conclusions

Olivier DU PELOUX, président, conclut l'ensemble des interventions en réaffirmant que le RER est une association en très bonne santé, en pleine croissance, avec de très nombreux projets et beaucoup d'idées. Que par ses nombreuses activités, le RER est en quelque sorte «un couteau suisse» où chacune, et chacun, peut y trouver son compte dans esprit de convivialité et de solidarité.

En cultivant une excellence technique qui tire ses adhérents vers le haut, le RER a un véritable engagement éducatif.

Avec ses bénévoles au service des adhérents, des écoles, du grand public et de la collectivité, le RER, créateur de lien social, montre un fort engagement social et sociétal.

En favorisant le développement d'une apiculture pluriactive, la promotion de produits locaux et la mutualisation de moyens, le RER est un acteur du développement économique local.

Enfin, par ses actions en faveur de la défense des pollinisateurs et de leur environnement, mais aussi en tant qu'observateur privilégié et attentif des évolutions et des pratiques, le RER affiche clairement son engagement environnemental.

Si nos mécènes sont indispensables, nous avons également besoin des compétences et des bonnes volontés de nos adhérents pour une gestion plus collégiale, créatrice d'intelligence collective.

Mais notre hébergement actuel constitue un obstacle à la réalisation de nos projets.

Enfin, Jean-Paul PICCO, président d'honneur, intervient pour clôturer cette assemblée générale.

Il rappelle à tous les adhérents la chance qu'ils ont d'avoir une si belle association qui, au fil des ans, a vu de nouveaux bénévoles rejoindre et renforcer l'équipe d'animation.

Que c'est grâce au partage des tâches que le RER peut continuer de se développer.

Que le RER a toujours visé le haut de gamme en apiculture; qu'il continue de mettre à jour ses méthodes d'enseignement et de s'équiper en matériels performants; qu'il s'est ouvert à la recherche apicole et au monde agricole; qu'il dispose désormais d'une marque de miel pour des ventes mutualisées; enfin qu'il peut aussi compter sur de nombreux et fidèles mécènes sans lesquels rien ne serait possible.

Dans cette dynamique, entretenue par une passion commune et dans une ambiance conviviale, le RER devient une référence et c'est peu dire qu'en être un adhérent, ça se mérite !



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

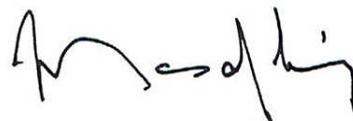
Un cocktail est ensuite servi préparé par le personnel des cuisines du PECH DE GOURBIERE, remercié chaleureusement par l'ensemble des participants.

Le président :



Olivier DU PELOUX

Le trésorier :



Michel MADELAIN

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Pech de Gourbière
46500 ROCAMADOUR

SOGOREC

Route du Mont Saint Jean 46300 GOURDON

Experts Comptables:
Fabrice CORDONNIER
Jérôme ROYER

Tél : 05 65 41 04 34

Courriel : accueil@sogorec.fr

Web : www.sogorec.fr

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR pour l'exercice du 01 septembre 2021 au 31 août 2022, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

A l'issue de nos travaux, nous attestons, sur la base des documents et informations en notre possession, ne pas avoir relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	51 202
Total des ressources	43 565
Résultat net comptable (Excédent)	14 538

Fait à GOURDON

Le 10/10/2022

Fabrice CORDONNIER

Expert Comptable

SAS SOGOREC

252, route du Mont Saint Jean

46300 GOURDON

Tél. : 05 65 41 04 34 - Email : accueil@sogorec.fr

Siret 352 502 900 00017 / N° APE 65 352 502 900

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	259	259		
Immobilisations corporelles				
Constructions	4 417	4 417		
Installations techniques, matériel et out	9 838	8 454	1 384	2 411
Autres immobilisations corporelles	1 182	1 182		
Immobilisations financières				
Total I	15 696	14 311	1 384	2 411
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	5 752		5 752	1 753
Divers				
Disponibilités	44 066		44 066	29 103
Total II	49 818		49 818	30 856
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	65 514	14 311	51 202	33 267

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 985	12 485
Autres fonds propres sans droit de reprise	15 985	12 485
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	14 189	7 000
Réserves statutaires ou contractuelles	14 189	7 000
Excédent ou déficit de l'exercice	14 538	10 689
Situation nette (sous-total)	44 711	30 173
Subventions d'investissement	42	443
Total I	44 752	30 617
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	3 613	2 650
Total II	3 613	2 650
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80	
Autres dettes	897	
Produits constatés d'avance	1 860	
Total IV	2 837	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	51 202	33 267

Annexe I

Compte de Résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12 400	8 894
Ventes de biens et de services	1 800	
Ventes de prestations services	1 800	
Produits de tiers financeurs	26 715	25 130
Concours publics et subventions d'exploitation		730
Ressources liées à la générosité du public	26 715	24 400
Utilisation des fonds dédiés	2 650	3 463
Autres produits	2 905	2 032
Total I	46 469	39 518
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	27 122	24 045
Impôts, taxes et versements assimilés		228
Charges sociales		754
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 722	2 799
Reports en fonds dédiés	3 613	2 650
Autres charges	3	
Total II	32 460	30 476
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	14 010	9 042
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	126	67
Total III	126	67
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	126	67
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	14 136	9 109
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	402	1 579
Total V	402	1 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	402	1 579
Total des produits (I + III + V)	46 997	41 164
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	32 460	30 476
EXCEDENT OU DEFICIT	14 538	10 689
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	30 011	20 398
Bénévolat	1 000	1 000
TOTAL	31 011	21 398
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite	1 000	1 000
Personnel bénévole	30 011	20 398
TOTAL	31 011	21 398

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 51 202 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 14 538 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées en oeuvre

Le rucher-école a vu le jour, il y a 30 ans, grâce à l'initiative de deux personnalités de l'apiculture lotoise, Lucien Leplus et Victor Chayriguet.

Le Rucher École de Rocamadour dispense tout au long de l'année apicole, une formation de qualité, tant sur le plan pratique que théorique. Une formation qui s'adresse à toute personne désireuse de maîtriser la conduite d'un rucher, en contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

Le rucher-école est animé par des apiculteurs chevronnés, passionnés et tous bénévoles.

Plébiscité pour son dynamisme, le Rucher École de Rocamadour compte aujourd'hui plus de 160 adhérents détenant 2000 colonies.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Les modifications introduites par cette nouvelle réglementation ont un impact limité sur la comptabilité de l'association.

Ce nouveau règlement modifie essentiellement la présentation des états de synthèse des comptes annuels, en particulier le compte de résultat, et les règles d'imputation de certains produits : contributions financières, dons reçus. Il n'impacte

Règles et méthodes comptables

pas la présentation du bilan.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	30 010	20 398
Prestations en nature		
Dons en nature	1 000	1 000
Total	31 010	21 398
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 000	1 000
Prestations		
Personnel bénévole	30 011	20 398
Total	31 011	21 398

Les contributions volontaires comptabilisées au titre de l'exercice en pied des états de synthèse s'élèvent à 31 010,77 euros et se décomposent de la façon suivante :

- Bénévolat adhérents RER - 2711 heures valorisées à 11.07€ de l'heure - valeur de 30 010.77 euros
- Don en nature SOGOREC - valeur 1 000 euros

Donations